Autorisation de conduite

Article R4323-56 du Code du travail et arrêté du 2 décembre 1998.
Délivrée par l'employeur ; pour un intérimaire, par l'entreprise utilisatrice.

Entreprise

Entreprise _____ Établissement ou site _____

Conducteur

Nom et prénom _____ Poste _____

Agence d'intérim, le cas échéant _____

Équipement autorisé

Type d'équipement _____ Catégorie (ex. R489 cat. 3) _____

Lieux ou zones d'utilisation _____

Vérifications préalables

☐ Certificat médical d'absence de contre-indication en cours de validité, délivré par le médecin du travail

Délivré le _____

☐ Contrôle des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité

CACES n° _____ Valide jusqu'au _____

ou autre évaluation (organisme, date) _____

☐ Connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le site d'utilisation

Validité de l'autorisation

Du _____ Au _____

L'employeur ou son représentant
Nom, date et signature

Le conducteur
Nom, date et signature

À tenir à disposition de l'inspection du travail et des agents des services de prévention, avec la copie du certificat médical.

Modèle gratuit proposé par Balise - getbalise.fr. Faites-le signer sur téléphone : getbalise.fr/essai